



Noyers
sur/serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 22 mars 2013 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de madame Nathalie Labosse, Maire de Noyers.

Présents : 12 conseillers municipaux

Absents : Cécile Carregosa-Luis, Éric Landrier

Secrétaire de séance : Catherine VERNEAU

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Madame le maire a proposé d'ajouter 3 points supplémentaires à savoir :

- Tarifs eau
- Validation du projet de périmètre relatif à la position des 3 communautés de communes (Nucérienne, Haute Vallée du Serein et Terre Pleine)
- Proposition de renouvellement de contrat au profit de Da Silva Helder

1. SIET : AVANT PROJET ESTIMATIF POUR L'EXTENSION BASSE TENSION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE TRÉSORERIE ET PRÉVISION DE TRAVAUX 2013.

Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement de l'ancienne trésorerie, la décision de lancer l'étude via le SIET, avait été prise au cours du précédent conseil du 14/12, pour l'extension du réseau Basse Tension pour le bâtiment ancienne trésorerie.

A l'issue de cette étude le SIET nous a adressé l'AVP ce qui représente un coût global approximatif de 8452.57 € TTC, financé à hauteur de 3 143 € par le SIET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avant projet et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux.

2. PROJET DE DIVISION ENTRE LE GYMNASSE ET LE GARAGE « RENAULT »

Lors d'une réunion en octobre dernier pour la régularisation foncière du gymnase construit par le département, il a été constaté que le garagiste stationnait des véhicules accidentés ou démontés sur la parcelle accédant au issues de secours du gymnase.

L'acte administratif de 2001, relatif aux échanges de terrain entre la commune et le département, après la construction du gymnase instituait au profit de la commune une servitude de passage sur les parcelles le longeant (AH58 et AH190) sur une longueur de 15 m (propriété du département) et le stationnement n'y était pas autorisé.

Pour remédier à cet état de fait, le département propose que l'emprise couverte par la servitude de passage soit rétrocédée gracieusement à la Commune qui pourra l'intégrer dans son domaine public routier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable pour l'échange et charge le maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. DEMANDE DE SUBVENTION VILLAGE DE L'YONNE

Le Conseil Général a décidé de relancer l'opération « *villages de l'Yonne* » afin d'accompagner le plus grand nombre de collectivités de moins de 2000 habitants, sur des petits projets susceptibles d'être mis en œuvre rapidement et réalisés au cours de l'exercice 2013. Le montant maximum HT de travaux est de 30 000 € et l'aide de 30%.

La commission des finances au vu des travaux 2013 propose les menuiseries et travaux sur bâtiments communaux (principalement les fenêtres de la du conseil municipal, du secrétariat, du maire et du logement). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de cette opération.

4. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Madame le maire donne la présidence à monsieur Meunier, adjoint au maire chargé des finances, pour la présentation et le vote des Comptes Administratifs de l'exercice écoulé. Madame Labosse quitte la salle comme le veut l'usage lors du vote. Les comptes administratifs 2012 du budget principal de la Commune et du budget eau-assainissement, qui sont conformes aux écritures des comptes de gestion dressés par madame la Trésorière, se résument ainsi :

Balance générale 2012

Budget Principal M14 résultats cumulés de clôture :

Le tableau reprend les dépenses et les recettes par chapitre, celles-ci totalisent en dépenses 519 804.87 € et en recettes 695 559.44 €, dégageant un excédent de 175 754.57 €, excédent non grevé de l'affectation de résultat voté pour couvrir une partie du déficit d'investissement de 2011 soit 123 013 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	519 804.87 €	130 324.51 €
Recettes	695 559.44 €	164 554.00 €
Résultat de l'exercice	175 754.57 €	34 229.49 €
Résultat 2011 reporté	413 322.61 €	-187 288.16 €
Affectation 2012	-123 013.00 €	
Résultat de clôture 2012	466 064.18 €	-153 058.67 €

Au vu du résultat de clôture, l'affectation de résultat à prélever sur la section de fonctionnement est proposée de la manière suivante pour couvrir le déficit d'investissement qui représente – 153 058.67 €

- virement à la section d'investissement au compte 1068 : **153 060 €**
- report à la section de fonctionnement au compte 002 pour : **313 004.18**

Budget eau Assainissement M49 résultats cumulés de clôture : Balance générale 2012

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	115 606.84 €	72 912.96 €
Recettes	154 103.44 €	109 058.90 €
Résultat de l'exercice	38 496.60 €	36 145.94 €
Résultat 2011 reporté	39 255.44 €	-21 989.92 €
Résultat de clôture 2012	77 752.04 €	14 156.02 €

Au vu du résultat de clôture, l'affectation de résultat est proposée de la manière suivante

- virement à la section d'investissement au compte 1068 : 0 €
- report à la section de fonctionnement au compte 002 pour **77 752 €**

À noter que le compte administratif et le compte de gestion 2012 du lotissement seront présentés vendredi 29/03/2013.

L'adjoint a fait procéder au vote des comptes administratifs et aux affectations de résultats qui ont recueillis un vote à l'unanimité.

5. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes de gestions 2012, dressés par madame la trésorière, qui sont conformes aux écritures des comptes administratifs de la commune sont approuvés à l'unanimité.

6. PRÉSENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2013

Monsieur Meunier, présente aux conseillers les éléments des prévisions des budgets primitifs 2013, ce débat sur les orientations générales budgétaires, non obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants (art. L2312-1 du CGCT), permet d'apporter des réponses à certaines interrogations et laisse le temps aux conseillers de consulter les documents avant le vote des budgets qui sera proposé en délibération lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. L'ensemble des projets seront détaillés à l'occasion du vote des budgets le 29 mars 2013.

7. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission des finances a souhaité maintenir l'enveloppe globale au même niveau que les années précédentes. Madame le maire donne la lecture détaillée des propositions faites par la commission des finances pour les différentes demandes exprimées.

A noter que les représentants d'associations et membres du conseil municipal n'ont pas pris part aux votes des subventions.

Ont été accordées les subventions ci-dessous :

Syndicat d'initiative (convention tripartite avec la communauté de communes) À noter que la commune participe pour l'année par la mise à disposition : de personnel pour l'accueil (mme Del Toso)----- et de local -----	11 000 € : 6 500 € : 3 000 €		
Foyer Rural (séances cinéma)	452 €	Tennis	200 €
Rencontres musicales	1 400 €	Tennis de table	300 €
La Belle du serein	1 400 €	Badminton	400 €
Objectif lire	700 €	Collège (association sportive)	300 €
Le Patrimoine oublié	800 €	Association aide à domicile	80 €
Amis du Vieux Noyers	800 €	Le Temps des Loisirs	150 €
Renaissance de l'Orgue	200 €	ADILY	80 €
Gymnastique volontaire	300 €	CIFA	93 €
Judo	350 €	MFR	45 €

8. VOTE DES TARIFS EAU

Sur proposition de la commission des finances et afin de continuer l'effort d'équilibre des ressources du budget de fonctionnement de l'eau et assainissement qui, comme l'a souligné monsieur Meunier a du recourir en 2011 à une subvention d'équilibre du budget principal de 7 400 € puisqu'il était déficitaire, le conseil municipal, après débat, a décidé, 2 voix contres, d'augmenter le tarif de l'eau uniquement de 0.05 cts € :

EAU	PRIX 2013
m3	0,95 €

TARIFS FERMES

Tranche	T1	T2	T3	T4	T5
de m3		1 500	2 000	3 000	5 000
à m3	1 500	2 000	3 000	5 000	10 000
Prix 2013	1,45 €	0,85 €	0,65 €	0,55 €	0,45 €

9. VOTE DES TAXES LOCALES

Sur proposition de la commission des finances, et après en avoir entendu l'exposé relatif aux investissements futurs, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le taux des taxes de 2012, celles-ci restent inférieures à la moyenne nationale.

taxes	taux 2013
Taxe d'habitation	19,45%
Taxe foncière (bâti)	17.03%
Taxe foncière (non bâti)	35.62%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	16.80%

10. PROPOSITION DE RENOUELEMENT DE CONTRAT AU PROFIT DE DA SILVA HELDER

Après un accord de dérogation de 6 mois pour reconduire le contrat aidé de monsieur Helder DA SILVA qui le mène au 3 avril 2013, une nouvelle tentative de dérogation a été adressée à POLE EMPLOI et ce dernier nous donne la possibilité de faire un CUI-CAE en Contrat à Durée Indéterminée avec 12 mois d'aide sous condition que se soit directement un CDI.

Cette proposition semble être un bon compromis entre une aide de l'état complémentaire et dans l'attente du futur départ en retraite d'un autre des agents municipaux.

Accord à l'unanimité.

11. RÉFORME DES TERRITOIRES INTERCOMMUNAUX :PROJET DE PÉRIMÈTRE

Madame le Maire donne lecture du courrier de monsieur le Préfet en date du 26 décembre 2012, portant notification de l'arrêté concernant le projet de périmètre relatif à la fusion des Communautés de Communes Nucérienne, Haute Vallée du Serein et Terre Plaine, au rattachement de la commune isolée de Précy le Sec, le retrait des communes de Sainte Magnance et Cussy les Forges et le retrait d'Athié, sur lequel le conseil doit se prononcer dans le délai de 3 mois.

Elle rappelle les termes de la délibération du conseil municipal du 27 mai 2011 et fait un résumé de l'avancée de cette réforme pour notre territoire.

Elle souligne que les principaux enjeux du projet élaboré par les services de l'Etat et qui stipule que le schéma de coopération intercommunale doit promouvoir une amélioration de la cohérence spatiale des EPCI et un accroissement de la solidarité financière.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, maintient les termes de sa délibération du 27 mai 2011 et notamment le souhait d'une extension future vers les Communautés de Communes du Chablisien et de Ligny le Châtel, et accepte le périmètre proposé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et par monsieur le Préfet.

12. INFORMATION SUR :

- **ENSEIGNE DU MUSEE :** madame MAZALTO a terminé la restauration de l'enseigne du musée de Noyers, et la commune tient à la remercier pour le travail réalisé et pour son investissement. La commune doit lui rembourser les produits qui ont été nécessaires à cette restauration soit un montant de 71.10 €

13. TOUR DE TABLE

- Madame KLEINBAUER répète de nouveau que les rues de Noyers sont sales, constat souligné également par madame SAONIT. Le Civisme vient aussi des administrés, les poubelles devraient être dans des containers appropriés.
- Monsieur ROBERT s'interroge sur les gravats qui longent la rue de Venoise. Monsieur Beaudoin va être relancé.
- Madame SEMELAGNE demande les raisons qui ont entraînés la fermeture de la rue de la Seustache : une partie du mur du rempart (appartenant à un privé) s'est éboulé.